

Émile DURKHEIM (1903)

# “ Villes, États et confédérations en Grèce ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:jmt_sociologue@videotron.ca)

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1903)

“ Villes, États et confédérations en Grèce ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1903), « Villes, États et confédérations en Grèce. » Texte extrait de la revue *l'Année sociologique*, n° 6, 1903, pp. 373 à 376. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 246 à 250). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter, 8.5" x 11")

Édition complétée jeudi, le 17 octobre 2002 à Chicoutimi,  
Québec.



# “ Villes, États et confédérations en Grèce ”

---

par Émile Durkheim (1903)

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1903), « Villes, États et confédérations en Grèce. » Texte extrait de la revue *l'Année sociologique*, n° 6, 1903, pp. 373 à 376. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 246 à 250). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Quand les Grecs pénétrèrent dans le pays qui devait porter leur nom, ils formaient de grands groupements ethniques, Arcadiens, Doriens, etc., qui comprenaient, à leur tour, d'autres groupements de même nature, mais de moindre étendue (Mainaliens, Parrhasiens, etc.). Une fois qu'ils se furent fixés sur le sol, un double mouvement se produisit : d'abord, les grandes nations de l'origine se désintégrèrent, se dispersèrent en une multitude de petits villages

faiblement reliés les uns aux autres ; puis, ces villages se concentrèrent, s'intégrèrent de manière à former des groupes plus vastes qui, sans reproduire exactement ceux d'autrefois, ne laissaient pas de s'en rapprocher. Ce mouvement de concentration a pris plusieurs formes différentes. Le synœcisme est la plus simple de ces formes. C'est celle qui est principalement étudiée par M. Francotte <sup>1</sup> les autres n'en sont que des combinaisons variées.

Le synœcisme est une réunion de groupes élémentaires qui s'agrègent les uns aux autres et s'absorbent (ou sont absorbés) dans un seul et même État. Il présente lui-même des variétés différentes suivant la nature des groupes qui se combinent et suivant les résultats de cette combinaison. La forme la plus simple (bien qu'elle ne soit pas mentionnée en premier lieu par l'auteur) est celle où les éléments composants sont des dèmes ou villages ; et alors il y a lieu de distinguer selon que cette intégration de villages donne ou non naissance à une ville. Sparte est un exemple du premier genre, Mégalopolis (et peut-être Athènes) du second. La forme plus compliquée est celle où le synœcisme a lieu entre des villes [mot grec] déjà constituées ; dans ce cas, comme dans le précédent, il y a lieu de distinguer suivant que de cette concentration résulte ou non une ville nouvelle. Quand il s'en fonde une, les villes préexistantes disparaissent et leur population se groupe dans la nouvelle enceinte ; c'est ainsi que s'est formée la ville de Rhodes. Dans le cas contraire, les villes composantes subsistent, mais l'une d'elles devient le siège de l'État.

On voit par là que le synœcisme est un fait social très complexe. Il présente un double aspect. C'est, en partie, un phénomène politique, puisqu'il implique toujours la constitution ou la transformation d'un ou de plusieurs États. Il a pour effet d'associer dans une même vie publique des groupes sociaux qui, jusque-là, étaient relativement indépendants les uns des autres. Mais, en même temps, c'est un phénomène morphologique. Il suppose une distribution nouvelle de la population, surtout quand il y a fondation de ville ; car les habitants des campagnes ou des villes déjà existantes quittent alors leur habitat primitif pour venir s'établir dans la ville fondée. Pour notre auteur, c'est l'unification politique qui est le caractère essentiel de tout synœcisme. Cette définition très large a l'inconvénient de confondre sous un même terme deux ordres de faits aussi différents qu'une organisation politique et une opération géographique. L'auteur donne comme raison que le synœcisme a le plus souvent pour point de départ une ville préexistante ; que, seuls, les plus récents ont donné lieu à des fondations de villes et, par conséquent, à des

<sup>1</sup> Francotte, Henri, *Formation des villes, des États, des confédérations et des ligues dans la Grèce ancienne* » (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, Classe des lettres, 1901, n° 9-10). Paris, 1901.

phénomènes morphologiques de quelque importance. L'assertion surprend : est-ce que les villes primitives de la Grèce ne sont pas elles-mêmes le produit d'un synœcisme d'un certain genre ?

Quoi qu'il en soit de ce point, ces transformations, soit politiques soit morphologiques, nécessitaient un renouvellement des cadres sociaux ; car il fallait que les groupes élémentaires vinsent se fondre dans une même organisation. Deux types de groupement étaient possibles : l'un purement gentilice, l'autre purement territorial. Dans le premier, les hommes sont groupés suivant leurs rapports de parenté (réelle ou supposée, il n'importe) ; dans le second, suivant leurs rapports avec le sol. Ni l'un ni l'autre principe n'a servi de base exclusive aux différents synœcismes. Partout, nous retrouvons dans les formes primitives de la cité l'organisation gentilice, généralement avec ses trois degrés, *genè*, phratries, phylai. Mais elle n'y est plus à l'état de pureté. En effet, par elle-même, elle ne comporte aucune forme régulière, puisqu'elle dépend du hasard des naissances, des morts, des adoptions, de l'extinction ou du développement des groupes familiaux ; elle ne saurait donc s'enfermer dans des cadres rigoureusement définis. Or, en Grèce, elle se présente toujours avec une symétrie parfaite qui indique la main du législateur, chaque *phylè* contient tant de phratries, chaque phratrie tant de *genè*. Nous sommes donc en présence d'un régime gentilice remanié par l'art politique et, par suite, plus ou moins altéré, sans qu'il nous soit possible d'apercevoir en quoi consistèrent exactement ces altérations. - On sait comment, dans la suite de l'histoire, ce caractère gentilice, dès lors entamé mais dans une mesure restreinte, alla de plus en plus en s'affaiblissant. Cette organisation, en se développant, devint étroitement aristocratique ; il fallut donc la briser et la remplacer le jour où la démocratie fut en état de faire valoir ses droits. La meilleure manière d'effacer les distinctions sociales qui avaient ainsi pris naissance, fut de prendre directement pour base des groupements sociaux les groupements territoriaux (les *dèmes*) : c'est ainsi, notamment, que procéda Clisthène à Athènes. Et cependant, tant était forte la puissance de la tradition, les nouveaux cadres sociaux furent conçus, jusqu'à un certain point, sur le modèle des anciens. Il y eut toujours des *phylai*, des phratries, etc. ; d'ailleurs, c'était la filiation, principe essentiellement gentilice, qui déterminait l'appartenance au *dème*. « On peut donc dire que l'idée d'une souveraineté strictement territoriale ne s'est jamais développée en Grèce d'une façon complète » (p. 32). Sous le régime nouveau, le régime ancien transparait, quoique plus effacé. Il ne disparut jamais entièrement, et pourtant, depuis l'apparition des villes, il n'exista jamais que mitigé et affaibli.

Ce rôle du principe gentilice dans le synœcisme nous paraît inexplicable si l'on perd de vue que ce dernier phénomène est tout aussi morphologique que

politique. Si les dèmes ne s'étaient groupés que politiquement, ils auraient pu entrer tels quels dans l'organisation nouvelle qui, par suite, aurait été territoriale à sa base : l'État aurait été une confédération, plus ou moins étroite, de villages. Mais il n'en pouvait plus être ainsi du moment où cette concentration morale et politique était accompagnée d'une concentration matérielle, c'est à-dire du moment où une unité morphologique, d'un genre nouveau, la ville, se superposait à celles qui existaient précédemment (village). Car le village ne pouvait plus rester le cadre social élémentaire, puisque la ville n'était pas un composé de villages. Le seul principe qui fût dès lors commun à la ville et à la campagne se trouvait donc être le principe gentilice qui, base première des anciennes organisations ethniques, n'avait jamais complètement disparu : on peut même croire que chaque village n'était, à l'origine, qu'un clan fixé. On n'eut donc aucun mal à restaurer ce principe. Mais précisément parce qu'il fut restauré d'une manière volontaire, adapté à une société pour laquelle il n'était pas fait naturellement, il fallut le retoucher ; de là cette symétrie, cette régularité que présente la manière dont il fut mis en œuvre et qui caractérisent les œuvres délibérées de l'homme.

Nous n'insistons pas sur les autres formes de concentration politique étudiées par l'auteur. Il en distingue trois : la sympolitie, la ligue et le périœcisme. Cette terminologie n'est pas sans quelque confusion. A parler rigoureusement, il y a déjà sympolitie (confédération de [mot grec]) dans le synœcisme simple, toutes les fois où il s'établit entre des cités déjà constituées, à Rhodes par exemple. Mais sans doute M. Francotte réserve le mot pour les cas où les cités confédérées gardent leur personnalité dans un État fédéral d'une certaine étendue ; telle, la confédération Achéenne. Il y a périœcisme, quand une des cités composantes se subordonne l'autre ou les autres, les réduit à l'état de dèmes : mais c'était déjà le cas de Stiris et de Médéon dont l'union était pourtant considérée comme une forme de synœcisme. La ligue est une confédération temporaire, en vue d'un but déterminé, et placée sous l'hégémonie d'un État déterminé. Ce qu'il faut surtout retenir de cette classification, c'est la preuve de la tendance qu'eurent les Grecs à former des groupements sociaux de plus en plus vastes, qui rappelaient, tout en différant, les groupements de l'origine.

Cette tendance, d'ailleurs, n'est pas spéciale à la Grèce. Il n'y a peut-être pas de groupe ethnique qui, une fois dispersé, ne cherche à reconstituer son unité première, mais sous des espèces nouvelles. Le panlatinisme, le panslavisme, le pangermanisme, etc., ne sont que des formes différentes de ce même phénomène.